

# Nanterre, un territoire moins étendu au fil de l'Histoire

**Nanterre n'a pas toujours eu les limites géographiques que nous lui connaissons, loin s'en faut ! Le territoire de la cité a évolué au cours des siècles jusqu'à devenir plus petit qu'avant. Un phénomène paradoxal qui a plusieurs explications...**

● Par Claude Cossard de la Société d'histoire de Nanterre



Sur un plan de 1710, le parc Sainte-Geneviève (chapelle) est clairement dessiné.

## Sous l'Ancien Régime

La commune telle que nous l'entendons n'existe pas. L'unité administrative la plus familière pour les habitants était la paroisse. Les territoires de celle de Nanterre et de ses voisines étaient mal définis, ce qui entraînait des revendications et des procédures sans fin. Depuis 1546, plusieurs bornages entre Colombes et Nanterre avaient été effectués. Toutefois, il fallut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1673 et 1688) pour que les limites territoriales de Nanterre, Rueil, Suresnes et Colombes soient fixées précisément, lors de deux récolements de bornes effectués par les officiers de justice de Rueil et du lieutenant de la prévôté de Nanterre.

## Création de la commune de Nanterre

Lors de la Révolution française, notre commune est créée en vertu du décret du 14 décembre 1789. Depuis cette date, elle a cédé, à plusieurs reprises, une partie de son territoire, même si les communes voisines n'avaient pas vraiment ce que l'on pourrait qualifier de « visées expansionnistes ». Ces annexions successives par les communes limitrophes avaient, dans la plupart des cas, des raisons objectives, souvent d'ordre pratique.

## De la période révolutionnaire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

En 1796, vraisemblablement du fait de la vente des biens nationaux ayant appartenu à la congrégation des prêtres du Mont-Valérien, la commune de Nanterre céda à sa voisine suresnoise les 60 arpents (21 hectares environ) du Pas Saint-Maurice, lequel constituait une enclave dans le territoire de Suresnes. Il y avait peu d'habitations à cet endroit, celui-ci était surtout occupé par la vigne. Dans les années 1960, renouant d'ailleurs avec cette tradition, la Ville de Suresnes y a planté des cépages blancs.

Dès le 8 janvier 1792, dans une délibération du conseil municipal, Suresnes sollicitait déjà le « territoire du Calvaire ». Une loi, promulguée le 9 août 1850, vint satisfaire cette vieille revendication : la commune de Suresnes se vit attribuer les terrains de Nanterre compris dans le périmètre du fort du Mont-Valérien qui venait d'être construit peu de temps auparavant. Pour obtenir ce résultat, la commune de Suresnes avait fait valoir que l'entrée du fort était sur son territoire, que les maisons des alentours étaient suresnoises, que les voies stratégiques menant au fort passaient par son territoire, que les terrains appartenaient à des Suresnois et que c'était la poste de Suresnes qui desservait le fort.

## Dernières modifications au XX<sup>e</sup> siècle

En 1927, dans le cadre du renouvellement du cadastre, les autorités recommandèrent de procéder à trois modifications des limites territoriales avec les communes suivantes : La Garenne-Colombes (nous n'en parlerons pas, car elles ne portaient que sur 56 centiares), Rueil-Malmaison et Colombes.

La modification de la « frontière » avec Rueil est validée par le conseil municipal du 24 juin 1927. La limite entre les deux communes, située entre la route nationale n° 13 (actuelle avenue du Maréchal-Joffre) et la route nationale n° 190 (aujourd'hui avenue Lénine), est « désormais fixée par l'axe du boulevard National pour se continuer ensuite jusqu'à la Seine, par l'axe du

fossé d'assainissement ». En cédant cette enclave, Nanterre a encore « perdu du terrain » et, ce faisant, a cédé une partie de son territoire sur lequel était édifiée la très ancienne chapelle Sainte-Geneviève, ruinée à la suite de la Révolution.

Il faudra attendre jusqu'au 18 avril 1929 pour que le conseil municipal tienne compte de la troisième recommandation. Avant que la première modification approuvée par le conseil municipal soit rendue exécutoire, une société d'habitations à bon marché avait acheté des terrains situés sur une partie du territoire de Colombes qui était dévolue à Nanterre. La commune de Colombes avait garanti cette opération, ces terrains restèrent colombiens. À cette occasion, la création d'une nouvelle voie – la rue de Metz – fut décidée. Cette fois-ci, Nanterre reçut un peu plus de territoire qu'elle n'en perdait (0,15 hectare).

La dernière modification significative des limites administratives de notre commune eut lieu en cette même année 1929. À cette époque, un quartier, situé au-delà de la route de Charles-X (actuelle route des Fusillés-de-la-Résistance), formait une enclave dans le Plateau nord de Suresnes. Les habitants de ce lieu, s'estimant mal desservis et trop éloignés du centre de Nanterre, demandèrent leur rattachement à Suresnes par le biais d'une pétition. Celle-ci fut jugée recevable et les conseils municipaux des deux communes firent droit à leur demande. L'arrêté préfectoral du 27 avril 1929 autorisa cette rectification.

Un vigneron de Suresnes au Pas Saint-Maurice.



Fonds SHN